

Modalités des inscriptions périscolaires Année scolaire 2020/2021

🔗 Conditions d'admission

L'inscription au service périscolaire est à renouveler chaque année scolaire. Elle s'effectue auprès du responsable du site de l'école de l'enfant.

La période d'inscription est fixée cette année du 30 avril au 22 mai 2020. Seules les inscriptions présentant un dossier complet pourront être prises en compte. Les inscriptions effectuées en dehors de la période d'inscriptions seront traitées en fonction des places disponibles.

En raison du confinement, le dossier d'inscription, composé d'une fiche d'inscription et d'une fiche sanitaire, sera à télécharger sur le site de m2A (www.mulhouse-alsace.fr).

🔗 Procédure à suivre pour toute inscription

⇒ Pour les familles utilisatrices du service périscolaire

1. Dépôt du dossier d'inscription complet sur le portail périscolaire Agora + (voir pièces évoquées ci-dessous),
2. Confirmation par mail de la prise en compte du dossier, si complet,
3. Décision d'admission : après vérification de la situation du compte famille (acquiescement des impayés), la décision de l'admission de l'enfant est notifiée par courrier avant l'été.

⇒ Pour une première inscription

1. Dépôt du dossier d'inscription complet sur l'adresse mail suivante : perisco@mulhouse-alsace.fr, en précisant dans l'objet du mail la commune et l'école concernée, ainsi que le nom de l'enfant,
2. Confirmation par mail de la prise en compte du dossier, si complet,
3. Décision d'admission : La décision de l'admission de l'enfant est notifiée par courrier avant l'été. Un compte famille pourra alors être ouvert par la famille.

A noter : A compter de la rentrée 2020, le paiement du service périscolaire se fera par facture à la fin de chaque mois. Les factures seront disponibles sur le compte de la famille.

🔗 Documents à communiquer pour toute inscription

- la **fiche d'inscription** dûment remplie et signée par le ou les responsables de l'enfant et par le payeur désigné,
- la **fiche sanitaire** de l'enfant dûment complétée et signée, accompagnée de la **copie des pages du carnet de santé relatives aux vaccins obligatoires**, ou un certificat médical attestant que l'enfant est à jour des vaccinations obligatoires,
- une copie de l'**avis d'imposition 2019** (revenus de 2018) qui servira à calculer votre tarif,
- une copie d'une **attestation d'employeur** ou de la dernière fiche de paie ou d'une **attestation de recherche d'emploi**,
- un **justificatif de domicile** (facture électricité, eau ou gaz, avis d'imposition, attestation d'assurance habitation, facture de téléphone fixe ou mobile).

L'**attestation d'assurance** en responsabilité civile sera, elle, communiquée à la rentrée au responsable de site.

🔗 Priorités d'inscriptions :

En raison de la capacité d'accueil limitée des sites, les inscriptions des enfants suivants seront prises en compte prioritairement :

- les enfants des familles habitant sur le territoire de m2A,
- les enfants dont les deux parents exercent une activité professionnelle, sont en stage de formation ou en recherche d'emploi (fourniture d'une attestation).
- Les enfants d'une famille monoparentale dont le parent qui en a la charge exerce une activité professionnelle, suit un stage de formation ou est en recherche d'emploi (fourniture d'une attestation).
- les enfants qui font l'objet d'une demande spécifique de prise en charge par un organisme social, la Réussite Educative, l'Education Nationale (ULIS,...).

Ces priorités sont appliquées à l'ensemble des familles fréquentant déjà le périscolaire ou souhaitant s'inscrire et cela, seulement si le nombre de demandes est supérieur à la capacité d'accueil du site.

🔗 Tarifs 2020-2021

Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil d'agglomération de m2A et sont valables pour l'année scolaire. Les tarifs appliqués pour la garde prennent en compte les revenus et la composition des familles. Ainsi, un tarif propre est appliqué à chaque foyer, s'échelonnant de 4.26 € à 11.86 € pour le temps de midi et de 0.70 € à 10.20 € pour le temps du soir. La participation au prix du repas est identique pour tous, à hauteur de 3,70 €.